

Règlement Intérieur des cours "Têtards"

Article 1 – Objet du stage Le stage "Têtards" a pour objectif de développer l'aisance aquatique des enfants inscrits. Les activités proposées sont adaptées au niveau des participants et visent à préparer leur passage vers le groupe suivant, appelé "Bichique".

Article 2 – Tarification Le tarif unique pour les cours "Têtards" sont de 90€. Ce tarif comprend des séances illimitées jusqu'à ce que l'enfant atteigne le niveau requis pour intégrer le groupe "Bichique".

Article 3 – Déroulement des séances Les séances sont organisées de manière régulière, selon un planning communiqué aux parents lors de l'inscription. L'enfant peut participer à autant de séances que nécessaire pour atteindre les objectifs d'aisance aquatique.

Article 4 – Passage au groupe "Bichique"

1. **Évaluation du niveau** : Le passage de l'enfant au groupe "Bichique" est décidé par l'équipe pédagogique, en fonction de son évolution et de ses compétences aquatiques.
2. **Inscription au groupe suivant** : Une fois le niveau "Bichique" validé, les parents doivent décider d'inscrire ou non leur enfant au groupe "Bichique". Une fois cette décision prise, l'enfant ne pourra plus participer aux séances du stage "Têtards".

Article 5 – Non-remboursement Le tarif de 90€ est forfaitaire et non-remboursable, quelle que soit la fréquence de participation ou la durée nécessaire à l'enfant pour atteindre le niveau requis.

Article 6 – Responsabilité des parents Les parents sont responsables d'accompagner leurs enfants aux séances, de respecter les horaires prévus, et de prendre connaissance des recommandations communiquées par l'équipe pédagogique.

Article 7 – Modification du règlement Le présent règlement peut être modifié à tout moment par l'équipe organisatrice. Toute modification sera communiquée aux parents dans les meilleurs délais.

Article 8 – Acceptation du règlement L'inscription de l'enfant au stage "Têtards" vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les parents.